



**Mission exploratoire
préalable à la mise en place d'un dispositif
de médiation environnementale**

portant sur l'aménagement du lido
du Petit et du Grand Travers
dans le département de l'Hérault.

Synthèse des entretiens

Pierre-Yves GUIHENEUF et Philippe BARRET

Septembre 2008

DIALTER

104 rue du Plein Soleil
34980 St Gély du Fesc
Tél : 04 67 84 89 44
www.dialter.fr

Mission exploratoire préalable à la mise en place d'un dispositif de médiation environnementale

portant sur l'aménagement du lido
du Petit et du Grand Travers
dans le département de l'Hérault.

Synthèse des entretiens

Pierre-Yves GUIHENEUF et Philippe BARRET

Septembre 2008

I. PRESENTATION

1. Rappel des objectifs de la mission

Cette mission se situe dans le contexte de l'aménagement des plages du Petit et du Grand Travers, entre Carnon et la Grande Motte. La charte précédemment signée comportait trois phases, dont la première est en cours de réalisation, et prévoyait une concertation avant le démarrage des phases 2 et 3.

La mission confiée à DialTer par le Conservatoire du Littoral vise à préparer cette concertation à venir. Elle avait pour objectifs :

- de s'assurer de la disposition des principales parties prenantes à s'engager dans un processus de concertation ;
- de définir le champ des discussions ;
- de préciser et faire valider les modalités et les règles du dialogue.

Cette mission comporte cinq composantes, dont les deux premières sont achevées. Il s'agit des suivantes :

1. Identifier les futurs participants à la concertation
2. Rencontrer les représentants des principales parties prenantes concernées

Les autres doivent être menées lors d'une réunion avec le Comité de Pilotage :

3. Définir les contours du dialogue
4. Constituer des instances de dialogue
5. Elaborer un dispositif de dialogue à proposer aux participants

Un autre document sera alors élaboré, qui précisera les grandes lignes de la concertation à mettre en place.

2. Identification des personnes à rencontrer

Les personnes à rencontrer lors de cette mission ont été identifiées

- en consultant la liste des invités aux précédentes réunions de concertation (8 mars 2007 et 13 mai 2008)
- en sollicitant les membres du Comité de Pilotage
- en interrogeant les premières personnes rencontrées

Certaines personnes rencontrées nous ont suggéré d'en rencontrer d'autres. Il n'a pas toujours été possible de le faire, mais ces suggestions demeurent comme autant de propositions pour de possibles participants à la concertation à venir.

Ces deux listes sont présentées page suivante.

Personnes rencontrées entre mai et juillet 2008

Collectivités et services de l'Etat

- M. Bourrel et M. Bank, Mairie de Mauguio
- M. Millcamp, sous-préfet chargé du Littoral
- Mme Pétard et M. Bourguet, Conseil général de l'Hérault
- M. Armand, Conservatoire du Littoral

Professionnels

- M. Dufour, Association des Plagistes de Carnon
- M. Jas et M. Bellec, gérants de 2 des 4 camions-snacks de Carnon
- M. Dupret, Centre hippique de la Grande Motte (*)
- M. Rostan et M. Girard, Association des commerçants de Carnon (*)

Associations

- Mme Pébret et Mme Guinebault, Grande Motte Environnement
- M. Declerck et plusieurs adhérents, Association Sauvons la Plage Libre
- M. Cattin, Association des propriétaires et résidents du Grand Travers
- M. Suarez, Carnon-environnement
- M. Duprat, Melgueil Environnement
- M. Mourgues et M. Louis, Languedoc-Roussillon Nature Environnement
- M. Giangrasso, Association des paralysés de France (*)
- M. Paradis, association municipale de Chasse de la Grande Motte (*)
- M. Campagne, Association les Cavaliers Camargais (*)
- M. Perrotel, UFC Que Choisir (*)

Organismes non rencontrés mais suggérés lors des entretiens ci-dessus comme pouvant être intégrés à la concertation

- Association Vive Carnon Libre
- Les Verts de Carnon - Mme Zina Bourguet
- Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France
 - Mme Jacqueline Baissette.
- Association des présidents de conseils syndicaux de la Grande Motte
 - M. Ottawa
- Ordre de Malte (en tant que propriétaire d'une partie des dunes)- M. Chabert.

(*) Entretiens téléphoniques.

L'association Capnubam et l'Association des Concessions de Plage de la Grande Motte ont été contactées, mais aucun rendez-vous n'a pu être concrétisé durant l'été. Ces associations resteront concernées par la suite de la concertation si elles le désirent.

3. Déroulement des entretiens

Dix-huit entretiens ont été réalisés entre mai et juillet 2008.

De façon générale, l'accueil qui nous a été réservé a été positif, les personnes rencontrées se sentant dans l'ensemble concernées par le projet d'aménagement et souhaitant participer à la concertation à venir.

Lors de l'entretien du 20 juin avec l'association Sauvons la Plage Libre, des participants ont émis le souhait de rencontrer sur place le Comité de Pilotage. M. Armand, en représentation de ce comité, a accepté l'invitation et une réunion a pu se tenir en notre présence le 15 juillet sur la plage du Petit Travers. Cette rencontre a permis à l'association d'exprimer ses préoccupations et de formuler des questions destinées aux usagers de la plage afin qu'elles puissent être intégrées dans le questionnaire de BDRH Conseils, chargé d'une enquête destinée aux usagers de la plage..

4. Guide d'entretien

Les entretiens semi directifs ont été structurés autour des questions suivantes

- Vision de la situation actuelle et des problèmes qu'elle pose
- Objectifs poursuivis en terme d'aménagement
 - Revendications, idéal pour cette plage
- Enseignements tirés de la concertation passée
 - Aspects négatifs et positifs
 - Désir de participer à la concertation
- Quelle vision de la concertation ? Quelles conditions pour un dialogue fructueux ?
 - Les points à aborder dans la concertation
 - Les attentes vis-à-vis des autres
 - Les besoins pour mieux dialoguer (information, enquêtes, études... ?)
 - Modalités souhaitées (réunions publiques, réunions de travail...)
 - Etapes (les aspects à traiter en priorité)
 - Les participants à inclure
- Etat des relations avec les principaux participants
 - Accords / désaccords
 - Difficultés relationnelles éventuelles
- Information sur le rôle du médiateur :
 - neutralité par rapport à l'enjeu
 - recherche des conditions du dialogue
 - recherche d'un accord satisfaisant pour tous.

II. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

1. Perception générale de la plage et du projet d'aménagement

Dans la plupart des situations de concertation portant sur l'aménagement d'un lieu particulier, les acteurs locaux font état de différentes formes d'attachement envers lui, liées à leurs pratiques actuelles, leurs représentations symboliques ou leurs souvenirs. La plage du Petit et du Grand Travers ne fait pas exception. La plupart des personnes rencontrées, qu'elles soient résidentes de façon permanente ou usagers, montrent un attachement certain envers elle et évoquent des pratiques de loisir ou d'exercice professionnel, parfois des souvenirs familiaux, souvent enracinés dans une longue période. Ces éléments sont certes subjectifs, mais doivent être considérés comme des données incontournables de la situation. Ils expliquent notamment le fait que certains puissent considérer le projet d'aménagement comme une intrusion injustifiée d'institutions « extérieures » dans un espace qu'ils considèrent comme le leur. Ils expliquent également que de nombreuses personnes rencontrées revendiquent une connaissance des lieux, une sorte « d'expertise d'usage » qui n'a pas été prise en compte – à leur yeux du moins – dans la conception du projet d'aménagement.

La plage est généralement considérée comme un lieu agréable et à préserver. Plusieurs de ses caractéristiques sont mises en avant pour justifier cela : la liberté et la gratuité d'accès, le fait que l'arrière-dune ne soit pas urbanisée, la tranquillité de la plage et son caractère familial... La plupart des personnes interrogées disent craindre une urbanisation du lido ou à l'inverse sa « sanctuarisation ». Les associations disent pour la plupart craindre également une privatisation excessive de l'espace public avec la multiplication des plages privées.

La nécessité des aménagements n'est donc pas évidente pour la grande majorité des personnes rencontrées, qui jugent la situation globalement satisfaisante. Les arguments présentés par le Comité de pilotage pour justifier les travaux sont souvent contestés ou relativisés. De nombreux problèmes sont cependant évoqués, comme on le verra plus loin, mais qui ne font pas l'unanimité parmi les personnes interrogées ni ne revêtent pour eux un caractère d'urgence ou de priorité, à l'exception peut-être du stationnement anarchique auprès du quartier du Grand Travers en période estivale, évoqué avec force par l'association des résidents. A l'instar de celui-ci, les difficultés évoquées par les uns sont souvent méconnues, voire parfois niées par les autres. On peut dire qu'il n'existe pas de constat suffisamment partagé sur la situation actuelle et sur les problèmes qu'elle pose.

Les personnes rencontrées connaissent le projet d'aménagement, au moins dans ses grandes lignes : l'existence de trois phases, les travaux en cours, la suppression à terme de la route départementale. Des incertitudes subsistent concernant certains points, mais on peut dire que le projet est connu et que les personnes rencontrées ont donc des opinions construites et des questions pertinentes à son sujet.

2. Les points en débat

Le projet d'aménagement a évidemment été au cœur des entretiens réalisés. Dans le projet, la suppression de la route départementale et la création de parkings constituent les principaux points en débat.

La phase 1

Globalement, la phase 1 est peu questionnée, sauf par l'association Sauvons la Plage Libre qui craint notamment que sa réalisation ne rende quasiment obligatoire les phases 2 et 3. L'association demande donc expressément qu'une concertation soit engagée rapidement à propos des travaux programmés dans la phase 1 et qui ne sont pas encore réalisés.

Parmi les autres personnes interrogées, des questions subsistent sur les aménagements en cours, notamment :

- l'avenir de la piste cyclable
- son raccordement aux réseaux existants
- le caractère payant ou non du parking actuellement en cours de création au niveau du rond-point du Petit Travers

Les phases 2 et 3

La suppression de la route est fortement questionnée. Sur une quinzaine d'organismes et de professionnels interrogés, deux seulement ont déclarés ne pas y être opposés, sans pour autant la réclamer. Les autres oscillent entre réserve et franche opposition. Les arguments présentés sont nombreux :

- caractère peu fondé des arguments scientifiques concernant la protection du cordon dunaire
- contestation du constat d'insécurité routière dû au manque d'organisation du stationnement actuel
- gain écologique incertain dans le « troc » proposé (création de parkings contre suppression de la route)
- réduction globale du nombre de places de stationnement (les calculs proposés par le Comité de pilotage étant contestés) et, dans ce cas, baisse de fréquentation de la plage
- difficultés d'accès et risque de perte du caractère familial de la plage au profit de sa « sectorisation » (les familles massées près des parkings, les jeunes et célibataires répartis dans des secteurs plus éloignés, à l'exemple de la plage de l'Espiguette)
- difficultés d'accès des secours
- difficulté d'évacuation des parkings en cas d'orage, difficultés de circulation en fin de journée

- crainte de voir les parkings devenir payants à terme, malgré les engagements du Conseil Général
- destruction d'espaces naturels dus à la création des parkings
- perte de tranquillité des résidents due à la création d'un parking trop proche du quartier du Grand Travers
- risque d'envahissement des dunes par les 4 x 4
- empiètement sur les terres du Conservatoire du Littoral et création d'un précédent dangereux
- crainte que la création de parkings ne préfigure de nouvelles constructions (buvette et toilettes sur les parkings, etc.)
- réduction de la fréquentation des snacks et restaurants de plage
- coût injustifié pour les finances publiques par rapport aux avantages évoqués
- crainte que les parkings soient créés sans que la route ne soit finalement supprimée (dans ce cas, impact écologique négatif et augmentation de la fréquentation de la plage)

Le fait que les parkings puissent devenir payants est jugé problématique par certains, qui mettent en avant la gratuité des lieux pour les usagers, garantissant le caractère familial de la plage et la (relative) mixité sociale dont elle bénéficie. D'autres estiment que le paiement des parkings pourrait constituer une contribution légitime aux coûts d'entretien de la plage.

Les autres points à évoquer

A la question « De quels problèmes souhaiteriez-vous discuter dans le cadre de la concertation sur l'aménagement des plages ? », les participants ont évoqué de nombreux aspects :

- le risque d'une privatisation excessive de l'espace public du fait de la multiplication des plages privées ou du comportement d'exclusion de certains plagistes envers les autres usagers de la plage et au profit de leurs clients
- les problèmes de stationnement estival aux abords de la discothèque la Dune et du lotissement du Grand Travers, qui limitent l'accès aux résidents
- la sécurité des promeneurs dans les bois du lido appartenant au Conservatoire, lieux de prostitution masculine
- la cohabitation entre promeneurs à pied et à cheval dans ces bois, côté Grande Motte ; les dégradations causées par les chevaux à l'environnement
- le risque d'incendie dans les bois du lido
- la continuité des réseaux de pistes cyclables
- l'aménagement de toilettes destinées aux baigneurs en période estivale
- la création de postes de secours
- l'amélioration de l'esthétique du site aux abords de la route départementale (camions snacks, panneaux d'affichage...)

Les incertitudes

Plusieurs éléments laissent planer de fortes incertitudes sur l'avenir du lieu et des aménagements.

- l'éventualité de la création d'une ligne de tramway depuis Montpellier peut remettre en cause l'ensemble du projet, modifiant profondément la fréquentation des plages (nombre d'usagers et type de population) et questionnant l'utilité des aménagements en cause. Les opinions des personnes interrogées sont généralement peu formées. Il semble évident à tous que cette perspective est importante et peut peser de façon déterminante dans le projet mais son caractère incertain la rend difficile à prendre en compte et les éléments d'information manquent pour en appréhender les effets possibles.
- Le risque de submersion de la plage dû à l'élévation du niveau de la mer. Ce qui pose question est l'échéance temporelle de cette situation et la stratégie des collectivités territoriales à ce sujet (repli stratégique ou préservation du lido). Ces questions sont le fait d'une minorité de personnes, mais elles souhaitent qu'elles éclairent les discussions à venir sur les aménagements prévus.
- L'érosion de la plage ainsi que les mouvements de la dune et leurs causes sont mal connus ou font l'objet de controverses. Le rôle de la route dans cette dynamique est particulièrement contesté. Certains participants souhaitent des éclaircissements de scientifiques sur cette question.

3. La concertation

Les associations et groupes professionnels

La concertation en elle-même, ses objectifs et ses modalités, a constitué un point important dans les entretiens menés.

La concertation mise en place de 2005 à 2007 (voir résumé en annexe) a laissé des traces sensibles dans l'esprit des représentants des associations. Elle est qualifiée de façon négative par la quasi-totalité d'entre eux.

Le sentiment qui domine est de ne pas avoir été écoutés, de ne pas avoir été pris au sérieux, de n'avoir pas pesé dans la décision. Ce sentiment naît de l'absence de réponse des autorités publiques aux critiques, propositions et arguments apportés par les opposants au projet ; de débats publics jugés peu utiles à la recherche de solutions ; de réunions de travail paraissant n'avoir eu aucun impact sensible sur le projet ; du sentiment de s'être heurté à des attitudes agressives ou condescendantes ; de l'impression d'avoir eu accès à une information incomplète.

La confiance dans les institutions a visiblement été ébranlée et cela peut expliquer en partie la radicalisation de certaines positions.

Des points positifs cependant :

- notre visite a été interprétée comme un signe de bonne volonté et d'attention de la part du Comité de pilotage ; plusieurs personnes nous ont remercié du temps qui leur a été consacré et de l'écoute apportée à leurs observations
- le souhait du Comité de Pilotage d'ouvrir la participation à des associations est jugé positivement.

Certes, la méfiance domine encore, mais la quasi-totalité des personnes interrogées ont manifesté le souhait de participer à la concertation à venir sur les phases 2 et 3 du projet. Comme signalé antérieurement, l'association Sauvons la Plage Libre souhaite que celle-ci porte également sur les aménagements à venir de la phase 1.

Les personnes interrogées souhaitent bénéficier

- d'informations régulières sur l'avancement du projet
- de précisions concernant les aménagements à venir
- d'une écoute de qualité, c'est-à-dire de réponses argumentées à leurs critiques et leurs propositions.

En revanche, elles ne font pas de propositions précises concernant l'organisation de la concertation.

Quelques nouveaux participants sont suggérés (voir page 4).

Les membres du Comité de pilotage

Les membres du Comité de pilotage interrogés lors des entretiens ont manifesté leur attachement à un projet accepté par la population locale, satisfaisant aux besoins des usagers de la plage et aux exigences – notamment légales - qui s'imposent à eux. Ils se montrent prêts à discuter du contenu des phases 2 et 3 du projet, s'affirmant disposés à les remettre en cause si nécessaire et si d'autres solutions sont trouvées pour satisfaire les attentes de chacun.

Ils reconnaissent généralement que la concertation passée a été jugée insuffisante et qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif plus adapté, dont les modalités restent à définir. Le temps disponible constitue un atout dont il faut profiter. Le bilan de la phase 1 constituera un point d'étape qu'il faudra inclure dans le calendrier de la concertation.

Ils sont attachés à préciser que la concertation n'est pas un processus de co-décision, les instances décisionnelles étant définies par la loi. La concertation a pour but de préparer les décisions à venir.

Enfin, ils expriment des questions concernant l'harmonisation de la communication extérieure sur le projet : comment éviter d'alimenter involontairement rumeurs et suspicions, comment élaborer une communication à destination des médias, etc. La question du *leadership* au sein du comité de pilotage et dans la conduite de la concertation doit faire l'objet de discussions.

CONCLUSIONS

Au vu des entretiens réalisés, les conditions semblent réunies pour qu'une concertation puisse se mettre place concernant l'aménagement du lido du Petit et du Grand Travers. En particulier, aucune opposition ferme à l'ouverture de cette concertation n'a été enregistrée, les participants potentiels semblent en mesure de s'intégrer à un dispositif de dialogue. D'après les entretiens réalisés avec les membres du Comité de pilotage, il existe des marges de négociation significatives, au moins à propos des phases 2 et 3 du projet.

Cependant, les attentes exprimées sont multiples, les niveaux d'analyse de la situation sont assez différents et les craintes concernant le déroulement de la concertation sont manifestes.

Une attention particulière devra être apportée aux modalités de concertation et notamment aux aspects suivants :

- la qualité de l'écoute et de la prise en compte des apports des participants à la concertation. Cela ne signifie pas nécessairement que les propositions faites par eux doivent être mises en œuvre : ils savent eux-mêmes que la diversité de leurs attentes implique nécessairement des arbitrages. Mais leurs besoins doivent être compris, les arguments doivent être évalués, leurs propositions doivent recevoir des réponses ;
- la mutualisation de l'information existante et l'amélioration de la communication, de façon à éviter la propagation de rumeurs et de suspensions.
- le déroulement des différentes étapes de la concertation et leur concordance avec le calendrier des événements extérieurs ;
- les participants à la concertation et notamment les modalités de prise en compte de la parole des habitants et des usagers non adhérents des associations présentes localement ;
- le rôle des instances de concertation (comité de pilotage et groupe(s) de réflexion), leur composition et leurs rôles respectifs ;
- enfin, le rôle éventuel d'un médiateur dans l'animation du processus de dialogue.

Ces questions devront être discutées avec le Comité de pilotage.

ANNEXE

Source : Conseil Général de l'Hérault

Historique des principaux éléments de concertation

2005

- Décembre (9) Conférence de presse des partenaires (Préfecture, Conseil général, Mairies, Conservatoire du littoral) présentant l'opération globale, la charte d'aménagement, les différentes phases.

2006

- Janvier - Organisation de la concertation publique présentant l'ensemble du projet, en distinguant l'opération globale et la phase 1.
- Décembre-janvier : Présentation de panneaux d'exposition dans les deux communes du 17 décembre 2005 au 31 janvier 2006. Réunion publique le 10 janvier à Carnon, le 12 à la Grande Motte.
- Avril (20) Réunion de concertation avec 15 associations représentatives identifiées¹.
- Août – septembre Enquête publique sur la phase 1
- Novembre Avis favorable du commissaire enquêteur

2007

- Mars (1^{er}) Signature de la DUP par le Préfet
- Mars (8) Deuxième réunion de concertation avec les 15 associations
- Octobre (24) Passage en Commission des sites (avis favorable)
- Décembre (3) Conférence de presse des partenaires

2008

- Janvier (7) Lettre de Louis Calmels aux 15 associations expliquant la nouvelle phase de concertation à venir.
- Mai-Septembre : Mission de préparation de la suite de la concertation confiée à DialTer
- Septembre-Décembre : enquête auprès des usagers de la plage confiée à BDRH-Conseils.

¹ Carnon Environnement ; Meilgueil Environnement ; Ass. des Commerçants de Carnon ; UFC Que Choisir ; CLAPE L-R (LRNE) ; Ass. des Paralysés de France ; Sauvons la Plage Libre ; Société de protection de la nature ; Grande Motte environnement ; Ass. des propriétaires et résidents du Grand Travers ; Capnubam ; Ass. Municipale de chasse de la Grande Motte ; Ass. des Concessions de plage ; Les cavaliers camargais ; Centre hippique et arts équestres de la Grande Motte.